Lancement d’une mission Igas pour lever les freins juridiques et financiers autour de l’offre de répit à destination des proches aidants **[1]**

Afin de lever tous les éventuels freins, notamment juridiques et financiers, qui peuvent encore limiter le développement de ces solutions de répit pour les aidants, le gouvernement a lancé le 24 février 2022 une mission, confiée à l’Inspection générale des affaires sociales (Igas), consistant notamment à :
- étudier s’il est nécessaire de faire évoluer le cadre législatif et réglementaire en vigueur qui encadre les offres de répit existantes,
- examiner s’il est nécessaire d’adapter les modèles de financement et de fonctionnement existants.
Les conclusions et recommandations de cette mission feront l’objet d’un rapport définitif remis au gouvernement d’ici le 1er juillet 2022.
En savoir plus (Secrétariat d'État auprès du Premier ministre chargé des Personnes handicapées) [2]

Liens
[1] https://inshea.fr/fr/content/lancement-d%E2%80%99une-mission-igas-pour-lever-les-freins-juridiques-et-financiers-autour-de-l
[2] https://handicap.gouv.fr/lancement-dune-mission-igas-pour-lever-les-freins-juridiques-et-financiers-autour-de-loffre-de